

COMMUNE DE MALLEMOISSON

Séance du 24 octobre 2025

Date de la convocation: 20 octobre 2025	<i>L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE</i>
Membres en exercice : 15	Présents : Jean-Paul COMTE, Isabelle DELAMARE, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Rolland MENC, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY
Présents : 9	
Votants: 11	Représentés: Philippe GUILLEMANT par Isabelle DELAMARE, Olivier ORS par Rolland MENC
Pour: 8	Excusés:
Contre: 0	Absents: Mélanie GAILLARD, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Raphael PIERRET
Abstentions: 3	Secrétaire de séance: Isabelle DELAMARE

RECOURS AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES PAR LE SDE 04

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le comité syndical du TE-SDE04 a acté par délibérations des 02 avril 2021 – 2 mars 2022 – 3 juillet 2023 et 08 novembre 2024, la mise en place d'un service d'accompagnement de projets photovoltaïques adressé à ses communes adhérentes et aux entités publiques.

Monsieur le Maire rappelle que :

- le département des Alpes de Haute-Provence présente un très bon niveau d'ensoleillement ;
- la technologie photovoltaïque est mûre, fiable et affiche un coût accessible ;
- la filière de recyclage des installations est bien structurée en Région Sud ;
- la conjoncture actuelle reste favorable au développement de ce type de projets.

Monsieur le Maire précise cependant que :

- un projet photovoltaïque nécessite un investissement financier et humain certain et peut présenter plusieurs freins (contraintes techniques, administratives.)
- ce type de projet peut également susciter de nombreuses interrogations (solution technique, rentabilité, mode de valorisation de l'énergie produite, durée de vie des installations, maintenance etc..)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet proposé par le TE-SDE04 permet de réaliser une note d'opportunités (Avant-Projet Sommaire).

Celle-ci consiste en l'analyse du potentiel photovoltaïque du patrimoine de la collectivité. Elle est réalisée par les ressources internes du TE-SDE04. Les frais de gestion du SDE04 s'élèvent à 600 Euros HT pour 1 à 5 sites analysés puis 150 Euros HT par site supplémentaire étudié. Ces frais pourront être financés intégralement par l'ADEME grâce au dispositif « les générateurs ». Dans le cas où aucun financement ne soit octroyé, la collectivité supportera les frais liés à la réalisation de la note d'opportunité.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER le principe d'avoir recours au service d'accompagnement de projets photovoltaïques proposé par le TE-SDE04 et ainsi faire réaliser une note d'opportunités photovoltaïques sur le patrimoine communal ;

D'APPROUVER les modalités adoptées par le comité syndical SDE04 dans ses séances du 02 avril 2021, du 22 mars 2022, du 03 juillet 2023 et du 08 novembre 2024, notamment la convention de service ci-jointe ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de service ainsi que l'ensemble des documents afférents au dossier ;

DE PREVOIR au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette note d'opportunité (si payante) .

Nombre de voix pour	8	Abstentions	
Nombre de voix contre		Refus de vote	3

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, **Jean-Paul COMTE**

